

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 79 (1991)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Suisse actuelles

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1992

## La Session des femmes... sur papier

(sch) – Le 3 octobre dernier, à Berne, les Actes de la Session des femmes étaient présentés à la presse dans les salons de la bibliothèque parlementaire: une majorité de femmes (bien sûr) pour accueillir cet événement! Présidente de la commission qui s'était chargée de la préparation de la réunion de 250 femmes en session extraordinaire les 7 et 8 février dernier, pour commémorer les 20 ans d'accession des femmes aux droits politiques, Monika Stocker rappela en quelques mots l'importance de l'année 1991 (700-20-10es anniversaires) pour les femmes, signala l'importance de la publication: il conviendra de ne pas la considérer seulement comme un document historique mais comme un programme d'action; les exigences exprimées par les différentes commissions, qui avaient présenté leur rapport en plénum le 8 février, exigences qui se rejoignent et montraient une certaine unanimité des femmes, seront autant de lignes directrices aussi bien pour la vie politique de ces prochaines années, que pour la vie quotidienne de toute une chacune.

«Si l'on me demande ce qui a marqué pour moi cette législature 1987-1991, dit Rose-Marie Antille, ajoutant quelques mots en français à la présentation de Monika Stocker, je dirai que ce n'est ni l'affaire Kopp, ni l'affaire des fiches, ni d'autres encore, mais la Session des femmes et l'entente réalisée au-delà des générations sur un programme minimum commun.»

Ajoutons que ces textes (dans leur langue originale, avec la traduction de tous les exposés) ont paru aux Editions eFeF, 8126 Zumikon.

Tribunal fédéral

## Divorce et pensions

(pbs) – Deux arrêts du Tribunal fédéral (2 mai et 6 juin 1991) viennent de trancher des questions délicates relatives aux pensions dues à des femmes divorcées. Le premier termine un procès entre une femme, que nous appellerons la concubine,

et son ex-mari. Celui-ci invoque la jurisprudence qui autorise la suppression de la rente due par l'ex-mari lorsque, après cinq ans, on peut conclure que l'ex-épouse a reformé une union présentant un caractère stable et durable. Dans le cas particulier, la concubine, dont l'ami est de 18 ans plus jeune, s'oppose à l'application de ce critère, elle invoque la fragilité d'une union entre deux personnes d'âges aussi différents afin d'éviter que son ex-mari ne soit libéré du paiement de la rente après divorce. Le TF n'a pas admis qu'une différence de 18 ans implique la fragilité du concubinage.

Le second arrêt admet que si une femme qui n'a pas travaillé dans le cours de l'union conjugale réussit après son divorce son intégration dans un emploi bien rémunéré, alors que la chose n'était pas prévisible au moment du divorce, l'ex-mari peut espérer obtenir, par un accord à l'amiable ou par un jugement, la diminution ou la suppression avant terme de la rente d'entretien. Il n'en va pas de même s'il s'agit d'une rente d'assistance, soit d'une rente versée à un ex-conjoint menacé de graves difficultés financières à la suite d'un divorce.

Solidarité féminine

## Femmage aux sortantes

(sch) – Sitôt après le vernissage marquant la sortie de presse de la publication «Session des femmes», (cf article ci-contre) une petite réunion «entre femmes» (parlementaires, fonctionnaires et représentantes d'associations féminines) avait été organisée pour prendre congé de cinq conseillères nationales qui ne se représenteraient pas aux élections du 20 octobre: hommage (femmage, disait le programme!) fut rendu à:

– Lilian Uchtenhagen (ZH), grande dame de la politique, élue en 1971 parmi les premières et la seule à être restée si longtemps,

– Esther Bühner (SH), conseillère aux Etats, si dérangeante qu'il fallait toujours qu'un homme prenne la parole après chacune de ses interventions (c'était automatique!),

– Françoise Pitteloud (VD), qui a marqué par la qualité de son engagement pour des causes toujours difficiles,

– Suzanne Leutenegger (BL), travailleuse de force pendant les quatre ans qu'elle a passés au Conseil national et pur produit du féminisme («Lupenreinfeministin»... il y a des mots intraduisibles!),

– Susi Eppenegger (SG), qui aura laissé des traces, elle aussi, en tant que vice-présidente de son parti et également en qualité de bonne sportive (ski et jogging).

Le problème de la 10e révision de l'AVS fut soulevé et toutes les femmes parlementaires présentes signèrent une lettre collective pour protester contre l'allégation selon laquelle les femmes seraient responsables du retard de cette révision: «Qu'est-ce que six mois par rapport aux douze ans de préparation de ce projet», dit Lily Nabholz qui rappela que le splitting est demandé depuis plus de vingt ans par les femmes. A noter que le Conseil d'Etat vient d'adopter comme postulats deux motions demandant que la 11e révision de l'AVS se fasse pendant la prochaine législature, et qu'on examine la question, jusqu'à maintenant un tabou, du relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes à 65 ans.

Berne

## Grévistes pénalisés

Les 40 employées des services sociaux de la ville de Berne se sont vu retenir, à la fin de septembre, un jour de salaire pour avoir participé à une grève des femmes, ce qu'a critiqué dans un communiqué le syndicat du personnel de l'administration publique VPOD. Nous reviendrons plus en détail dans notre prochaine édition sur les suites de la grève.

Egalité

## Bonne pour l'économie

(pbs) – Parmi les travaux préparatoires à la loi sur l'égalité, mise en consultation au

début de l'année, le département de justice a demandé une analyse des incidences économiques à l'Institut de recherches économiques empiriques de l'Université de Zurich. Les résultats de cette expertise ont été publiés dans la Vie économique, organe officiel du Département de l'économie. Contrairement aux craintes des employeurs, les deux mesures contestées, l'interdiction légale de la discrimination et la protection de la plaignante pendant la procédure judiciaire et pendant l'année qui suit, ne mettraient pas en danger notre économie. L'expertise conclut d'une façon générale qu'une augmentation des salaires féminins aurait une influence positive sur l'économie, étant donné

– que la discrimination à l'égard de la main-d'œuvre féminine pratiquée par certaines entreprises fausse le jeu de la concurrence dans la branche

– que la suppression de la discrimination entraînerait une augmentation du taux d'activité des femmes et un assouplissement du marché du travail

– que la compétitivité internationale bénéficierait de l'amélioration de la productivité.

Enfin, la loi sur l'égalité des salaires correspond aux exigences européennes.

Harcèlement sexuel

## Nouveau procès

C'est le jeudi 7 novembre qu'à lieu, à Genève, au Tribunal des Prud'hommes, un nouveau procès pour harcèlement sexuel. Il oppose une secrétaire de la maison Mühlebach à un des sous-directeurs de l'entreprise. Nous y reviendrons.

Par ailleurs, le comité contre le harcèlement sexuel (CP 459, 1211 Genève 24, tél. (022) 733 63 63) organise, le mercredi 13 novembre à 20 h 30, à la salle Forum Union Chrétiennes, 9, av. Ste Clotilde, une table ronde sur le thème: «Harcèlement sexuel au travail: quelles mesures adopter pour prévenir et combattre ce phénomène?». Sept participants-e-s, y compris des représentants syndicaux et patronaux, seront présent-e-s pour en débattre.

# Elections fédérales: «Prenez place, Messieurs!»

«**D**es femmes amères», «les femmes passent à la trappe», «des femmes sur le carreau», «où sont les femmes?», «l'égalité des femmes et des hommes fait un pas en arrière», etc., etc., toutes choses lues dans la presse lundi 21 et mardi 22 octobre après les élections.

On aurait pu espérer qu'en 1991 – 20e anniversaire de suffrage féminin, 10e de l'égalité – la représentation féminine aux Chambres fédérales allait faire un bond en avant. La session des femmes et le 14 juin avaient attiré l'attention sur l'absence ou la faible présence des femmes dans toutes les instances politiques. L'effet 14 juin ne s'est pas fait sentir, sauf à Genève où la liste socialiste femmes a remporté un siège (Christiane Brunner, initiatrice de la grève méritait bien cela!).

Sur l'ensemble des candidats au Conseil national, 68% étaient des hommes; ils seront 82,5% à siéger! C'est dur à avaler! Ce que disait le rapport «Prenez place, Madame» se vérifie: les hommes ont plus de chances d'être élus.

Au Conseil des Etats, la présence masculine sera encore plus frappante: 91%. C'est un bastion encore plus difficile à prendre!

## Tristesse et/ou colère?

La non-réélection de six sortantes (je parle des deux Chambres) fait vraiment mal, particulièrement celle d'Yvette Jaggi aux Etats. Comme l'a dit un commentateur à la TV, les femmes doivent être meilleures pour se maintenir. Yvette Jaggi était

parmi les meilleurs, tout le monde s'accorde à dire qu'elle n'a pas démerité et que son travail à Berne n'est pas contesté.

L'électeur et l'électrice sont gens raisonnables quand on les interroge avant les élections. Deux sondages (notamment celui de *Construire*, 2 oct.) nous apprennent que plus de la moitié des personnes interrogées sont d'accord avec l'idée d'un parlement composé de femmes et d'hommes, à 50%. Pourquoi ce même électeur, cette même électrice se laisse-t-il/elle aller, une fois dans l'isoloir, à des sentiments comme la peur ou la pitié? Peur d'une candidate trop intelligente: on la biffe. Peur de payer 35 centimes de plus son essence: on vote automobiliste! Pitié pour un candidat mal arrangé par les commentaires des journalistes: on cumule ce pauvre martyr!

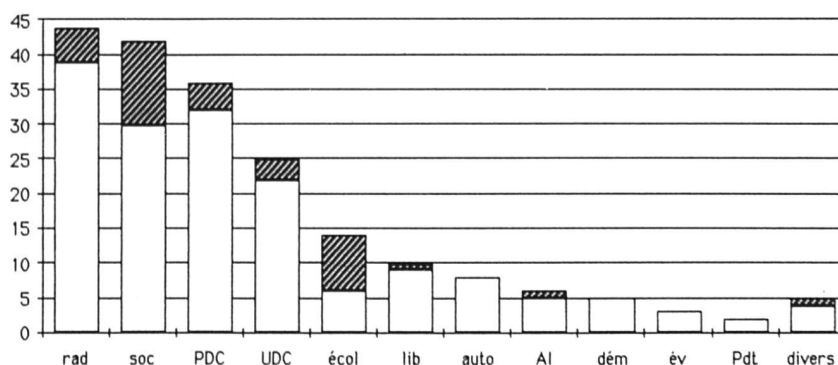
Nous déplorons donc l'absence d'Yvette Jaggi au Conseil des Etats.

Nous sommes également fâchées de la non-réélection de l'écologiste Monika Stocker (ZH), l'organisatrice pleine de charisme de la session des femmes, des deux Valaisannes Rose-Marie Antille (rad) et Monique Paccolat (PDC) sacrifiées, la première à l'ambition d'un collègue de parti mieux soutenu et la seconde à des rivalités régionales; non réélues également: la socialiste Ursula Ulrich de Soleure (qui a, heureusement, été remplacée par une femme, mais d'un autre parti), et Elisabeth Déglise du PDC (FG).

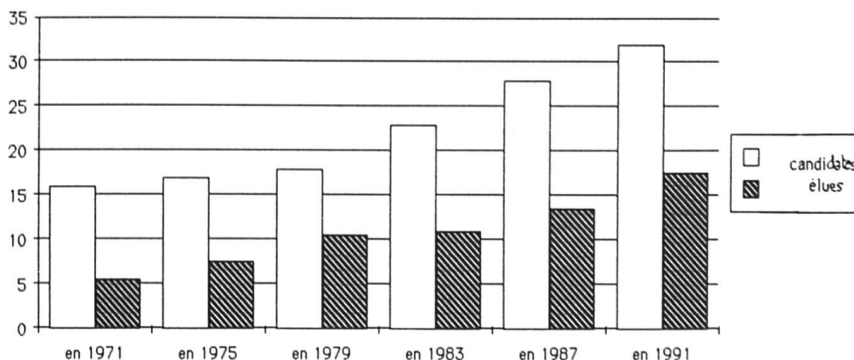
Toujours dans la série des grosses déceptions: la non-élection de Christiane Langenberger (VD) qui, 6e sur la liste du Parti radical vaudois, est celle qui paie la perte

d'un siège de ce parti au profit du Parti libéral et ce dernier réussit ainsi à placer une femme, Suzette Sandoz. Cruauté des urnes et de la proportionnelle: la féministe ne passe pas (avec 30 000 voix) et la juriste qui défend la tradition est victorieuse avec 24 000 voix (dont 20 000 en dehors de Lausanne). Tristes et moroses, les Romandes ont toutes les raisons de l'être: d'une part, il n'y aura plus que cinq Romandes au National et, d'autre part, Neuchâtel, Fribourg, Valais et le Jura n'ont pas d'élues, alors qu'ils en ont tous déjà eu une fois ou l'autre entre 1971 et aujourd'hui. Notons aussi qu'à Neuchâtel, il a manqué peu de voix à Jeanne Philippin pour être

Conseil national: femmes et hommes selon les partis



Proportion de femmes au Conseil national



élue et l'on peut se demander si une liste «femmes» n'aurait pas été la bonne solution.

## Un seul succès féministe

La campagne pleine d'imagination des Genevoises, notamment des cinq battantes de la liste «femmes socialistes», a été payante et l'on peut se réjouir de l'entrée au Conseil national de Christiane Brunner. Pourtant ce succès ne doit pas faire oublier que 1 siège sur 11, c'est peu... si l'on compare avec Saint-Gall: 4 femmes et 8 hommes pour 12 sièges. La magnifique réélection de la socialiste Francine Jeanprêtre (VD) – meilleur score de son parti – est à souligner. L'écologiste vaudoise Irène Gardiol, entrée au Conseil national en cours de législature, a repris son siège sans problème. A noter qu'elle brigue actuellement un siège au Conseil d'Etat, pour une élection intermédiaire qui a lieu le 2 novembre. A l'heure où ces lignes seront lues, on en connaîtra les résultats et l'on saura si la colère des femmes (après ces élections médiocres en Suisse romande surtout) aura été assez forte pour porter à l'Exécutif cantonal celle qui serait la première à remplir une telle fonction en pays vaudois. Les qualités d'Irène Gardiol en font une concurrente de poids pour le candidat de l'UDC P.-F. Veillon.

## Optimisme des chiffres

Si l'on suit la courbe des proportions de candidates et d'élues au Conseil national, on constate qu'il y a indéniablement un progrès (cf. graphique): passer de 5,5% à 17,5% d'élues en vingt ans, c'est bien être sur une ligne ascendante; le nombre de conseillères nationales (11 en 1971) a donc plus que triplé, puisque nous en avons 35\* aujourd'hui. Nous n'avons pas subi de creux de la vague comme les parlements de certains pays étrangers. Il n'en reste pas moins que cette progression reste désespérément lente et que les femmes attendaient mieux en 1991, notamment les citoyennes des 14 cantons dont la représentation au CN sera uniquement masculine. Certains cantons verront probablement une ou deux femmes entrer en cours de législature, car on signale une trentaine de femmes dans les «viennent ensuite». (C'est ce qui s'était produit entre 1987 et 1991, puisque le nombre de conseillères avait passé de 27 à 32).

Quant aux proportions d'élues selon les partis politiques, la situation n'a guère changé en quatre ans, sauf pour le Parti écologiste qui a eu, lui, plus d'élues que d'élus: 8 femmes et 6 hommes.

**Simone Chapuis-Bischof**

\*Pour autant que ce chiffre soit exact. C'est celui de l'ATS; il correspond à l'addition faite de tous les noms d'élues récoltés dans différents journaux. Certains parlent de 38 élues! La chancellerie fédérale donnera des informations définitives en novembre seulement.

## Suisse alémanique

### Lueurs d'espoir

Etre femme en Suisse alémanique n'est pas forcément un handicap, cela peut même être une chance. Oh, pas de raz de marée, beaucoup de déceptions aussi, mais quelques lueurs d'espoir. Parmi les défaites, il faut citer l'élimination de la Soleuroise Ursula Ulrich, vice-présidente du Parti socialiste suisse et de l'écologiste zurichoise engagée pour la cause des femmes Monika Stocker.

Au chapitre des heureuses surprises, le nombre des élues dans deux cantons que rien ne désigne pour être particulièrement ouverts aux femmes, Lucerne et Saint-Gall, qui placent un tiers d'élus au Conseil national. Mieux que les grands cantons à centre urbain – Zurich, Berne et Bâle, qui ne dépassent pas les 25%. L'exemple de Lucerne est particulièrement réjouissant. Le PDC, qui y détient la majorité des neuf sièges, avait déclassé ses deux représentantes à Berne, Judith Stamm, présidente de la Commission fédérale des questions féminines, et Rosmarie Dormann, reléguées en queue de liste, parce qu'elles n'étaient pas dans la ligne du Parti. Cette mesure de rétorsion, largement thématisée par les médias, leur a apporté un soutien inespéré: elles ont été réélues avec les meilleurs scores du canton, assurant même à leur parti, qui ne l'avait vraiment pas mérité, sa majorité.

Elles iront à Berne en compagnie de la Verte Cécile Bühlmann, fémi-

niste placée en tête de liste de son parti, au grand dam de certains de ses collègues masculins. Tant qu'il s'agissait de jouer les outsiders pour un siège à la Municipalité de Lucerne, la candidature de Cécile Bühlmann était incontestée, mais maintenant qu'un mandat était à portée de main, les appétits masculins s'étaient réveillés.

A Saint-Gall, les quatre femmes de la délégation viennent chacune d'un parti différent. L'écologiste Pia Hollenstein, qui accompagnera notamment la socialiste et féministe déclarée Elisabeth Caspar, a pu obtenir son siège grâce au système des listes séparées. Le candidat masculin, qui a récolté davantage de voix, l'aurait sinon emporté.

Petit rayon de soleil à Zurich, avec le succès de la liste du Parti des femmes «Frauen macht Politik» et de sa candidate de choc Christine Goll. Déception enfin pour les femmes socialistes, qui, malgré une liste à elles, n'ont obtenu que deux mandats sur sept à Zurich et deux sur six à Berne. Faudra-t-il pour enfin faire augmenter la proportion des élues, suivre l'exemple, unique jusqu'à maintenant, des écologistes soleurois-es? Leur liste composée uniquement de femmes a pu, à la surprise générale, décrocher un fauteuil, qui sera occupé par Marguerite Misteli.

**Catherine Cossy**



**Christine Goll.**